

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 décembre 2020

Le 15 décembre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/151220/30

Sur le rapport de Jean-Jacques COULOMB

Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aires et Parcs de Stationnement Compétences transférées"

La Métropole a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la gestion de la compétence Aires et Parcs de Stationnement, dont les conventions de gestion avec les communes ont pris fin en 2020.

Suite aux diagnostics des équipements transférés et aux nouvelles demandes des communes pour rénover et accompagner le développement de leurs commerces de proximité, une programmation des investissements a conduit à la réalisation des travaux suivants :

- La mise en conformité des équipements existants en incluant le volet désimperméabilisation,
- Participation aux renouvellements des revêtements lors des travaux d'aménagements des Espaces Publics et de la Voirie en coordination avec les communes,
- La création de nouveaux parkings et aires de stationnement pour accompagner les projets d'aménagement et le développement du commerce de proximité.

Aujourd'hui le solde de l'opération correspondante ne permet pas d'engager les travaux prévus.

L'opération « père » d'investissement n°2019401600 « Aires et parcs de stationnement Compétences Transférées », d'un montant de 1 270 026€ T.T.C est inscrite sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et enregistrée dans l'autorisation de programme 194081BP du programme 08 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 900 000 €TTC selon le budget EST et le programme de travaux des années 2021, 2022 et 2023, portant le montant total de l'opération à 3 170 026 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 15 décembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 1 900 000 €TTC selon le budget EST de l'opération d'investissement afin de permettre la réalisation du programme ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 900 000 €TTC selon le budget de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019401600 « Aires et parcs de stationnement Compétences Transférées », d'un montant de 1 900 000 euros TTC inscrite sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 194081BP du programme 08 de la Métropole portant le montant total de l'opération à 3 170 026 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en section d'investissement en dépenses au chapitre 45 nature 4581194016 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2021 : 500 000 euros T.T.C

CP 2022 : 800 000 euros T.T.C

CP 2023 : 600 000 euros T.T.C

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé/à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



